REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune: COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET: 21130085000016

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Compte financier unique Voté par nature

BUDGET: COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL- (3)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 5 B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés B3.1 - Liste des organismes de regroupement 6 B3.2 - Liste des établissements publics créés 7 B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 8 C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 9 C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 10 D - Bilan synthétique E - Compte de résultat synthétique F - Taux des contributions et produits afférents en N 11 II - Exécution budgétaire A - Modalités de vote du budget 12 Vue d'ensemble A1.1 - Dépenses d'investissement 13 A1.2 - Recettes d'investissement 14 A2.1 - Dépenses de fonctionnement 15 A2.2 - Recettes de fonctionnement 16 Vue détaillée B1 - Dépenses d'investissement B2 - Recettes d'investissement C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17 D1 - Dépenses de fonctionnement D2 - Recettes de fonctionnement **III - Etats financiers** A - Bilan B - Compte de résultat C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables) D - Balance des comptes IV - Etats annexés A - Présentation croisée et agrégée A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble 18 A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble 20 A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 22 B - Etats annexés patrimoniaux B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 24 B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 25 B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 29 B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 31 B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 33 B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 34 B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 35 B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 36 B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 37 B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 38 B3 - Etat des provisions 39 B4 - Etat des charges transférées 41 B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers 42 B6 - Prêts 43 B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 44 B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 45 B7.3 - Etat des emprunts garantis 46 B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 49 B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 50 B7.6 - Etat des marchés de partenariat 51 B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale 52 B7.8 - Autres engagements donnés 53

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET	PRINCIPAL - CFU -
2024	
B7.9 - Autres engagements reçus	54
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	55
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	60
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	62
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	63
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	64
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
C2.1 - Situation des AP	69
C2.2 - Situation des AE	70
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	71
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	75
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	79
D2 - Gestion des fonds européens	80
D3 - Actions de formation des élus	81
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	82
D5 - Identification des flux croisés	83
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	84
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	85
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	87
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	88
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	89
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	90
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5924

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	178.55

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	928.62
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1037.28
3	Dépenses d'équipement brut / population	161.22
4	Encours de dette / population (2)(3)	181.8
5	DGF / population	144.16
	Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59.99 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.8583 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	10.48 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	3.14 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	17.5264 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	5.578639

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

⁽³⁾ L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

⁽⁴⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	А	2 236 533,03	5 534 851,51	7 771 384,54
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	1 150 731,27	6 362 449,76	7 513 181,03
	Restes à réaliser	С	774 350,04	0,00	774 350,04
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 757 445,07	6 345 575,00	9 103 020,07
	Dépenses réalisées (1)	E	1 559 352,65	5 988 346,00	7 547 698,65
	Restes à réaliser	F	185 182,31	0,00	185 182,31
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-408 621,38	374 103,76	-34 517,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	520 912,04	810 723,49	1 331 635,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	112 290,66	1 184 827,25	1 297 117,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	589 167,73	0,00	589 167,73
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	701 458,39	1 184 827,25	1 886 285,64

⁽¹⁾ Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)	·		
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

⁽¹⁾ Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INV	ESTISSEMENT – TOTAL	(l) 185 182,31
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	7 396,32
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	65 120,97
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	112 665,02
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	АРА	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INV	ESTISSEMENT - TOTAL	(III) 774 350,04
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	803 088,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	-28 738,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	DNCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont so	umis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources		•			
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de monta	gne	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources		•			
TFPB		0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

⁽¹⁾ Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

⁽²⁾ Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Α

- I L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II —En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement: 7.5% - Investissement: 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

⁽¹⁾ A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

⁽²⁾ Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

⁽³⁾ Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

⁽⁴⁾ A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

⁻ semi budgétaire ;

⁻ budgétaire par délibération N°... du ...



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	68 702,20	45 530,02	66,27	7 396,32
204	Subventions d'équipement versées (6)	139 010,00	138 736,00	99,80	0,00
21	Immobilisations corporelles	387 016,90	252 394,88	65,22	65 120,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 502 305,67	531 323,20	35,37	112 665,02
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses d'équipement	2 097 034,77	967 984,10	46,16	185 182,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 789,79	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-45 789,79	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	480 000,00	456 748,89	95,16	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses financières	480 000,00	456 748,89	95,16	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses réelles d'investissement	2 577 034,77	1 424 732,99	55,29	185 182,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	180 410,30	134 619,66	74,62	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des o	lépenses d'ordre en investissement	180 410,30	134 619,66	74,62	0,00
Total des c	lépenses d'investissement de l'exercice	2 757 445,07	1 559 352,65	56,55	185 182,31
001 Solde	d'exécution négatif reporté	0,00			
Total des o	lépenses de la section d'investissement	2 757 445,07	1 559 352,65		185 182,31

⁽¹⁾ Dépenses engagées non mandatées.

⁽²⁾ Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ DI 040 = RF 042

⁽⁵⁾ DI 041 = RI 041

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 094 831,00	41 198,00	3,76	803 088,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	-19 702,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	667 871,03	667 871,03	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	28 738,00	0,00	-28 738,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	39 123,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes réelles d'investissement	1 782 123,03	737 807,03	41,40	774 350,04
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	454 410,00	412 924,24	90,87	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'ordre en investissement	454 410,00	412 924,24	90,87	0,00
Total des re	cettes d'investissement de l'exercice	2 236 533,03	1 150 731,27	51,45	774 350,04
001 Solde d	'exécution positif reporté	520 912,04			
Total des re	cettes de la section d'investissement	2 757 445,07	1 150 731,27		774 350,04

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.

⁽²⁾ Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

⁽⁴⁾ DI 040 = RF 042

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁷⁾ DI 041 = RI 041

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 756 685,00	1 540 554,14	13 060,11	1 553 614,25	88,44	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 447 850,00	3 343 781,28	1 083,00	3 344 864,28	97,01	0,00
014	Atténuations de produits	255 010,00	254 962,77	0,00	254 962,77	99,98	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	366 520,00	364 789,89	0,00	364 789,89	99,53	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des services	dépenses de gestion des	5 826 065,00	5 504 088,08	14 143,11	5 518 231,19	94,72	0,00
66	Charges financières	58 600,00	56 328,47	862,10	57 190,57	97,59	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles et mixtes	5 891 165,00	5 560 416,55	15 005,21	5 575 421,76	94,64	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	454 410,00	412 924,24	0,00	412 924,24	90,87	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonctions	dépenses d'ordre de lement (3)	454 410,00	412 924,24	0,00	412 924,24	90,87	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 345 575,00	5 973 340,79	15 005,21	5 988 346,00	94,37	0,00
002 Défic N-1	it de fonctionnement reporté de	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 345 575,00	5 973 340,79	15 005,21	5 988 346,00		0,00

⁽¹⁾ Dépenses engagées non mandatées.

⁽²⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽³⁾ DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	50 000,00	89 867,96	0,00	89 867,96	179,74	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	304 909,00	384 234,93	0,00	384 234,93	126,02	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	166 000,00	183 451,00	0,00	183 451,00	110,51	0,00
731	Fiscalité locale	3 542 000,00	3 881 560,14	0,00	3 881 560,14	109,59	0,00
74	Dotations et participations	1 294 472,00	1 445 797,97	0,00	1 445 797,97	111,69	0,00
75	Autres produits de gestion courante	42 850,00	236 694,10	0,00	236 694,10	552,38	0,00
Total des	recettes de gestion des services	5 400 231,00	6 221 606,10	0,00	6 221 606,10	115,21	0,00
76	Produits financiers	0,00	6 224,00	0,00	6 224,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	recettes réelles et mixtes	5 400 231,00	6 227 830,10	0,00	6 227 830,10	115,33	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	134 620,51	134 619,66	0,00	134 619,66	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	recettes d'ordre (3)	134 620,51	134 619,66	0,00	134 619,66	100,00	0,00
Total des	recettes de fonctionnement de l'exercice	5 534 851,51	6 362 449,76	0,00	6 362 449,76	114,95	0,00
002 Excéd	dent de fonctionnement reporté de N-1	810 723,49					
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 345 575,00	6 362 449,76	0,00	6 362 449,76		0,00

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.

⁽²⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽³⁾ RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.



Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	456 748,89	205 339,83	0,00	116 042,36	39 028,58	568 232,08	7 065,48	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	456 748,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	13 862,88	0,00	0,00	0,00	29 507,14	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	123 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	57 986,95	0,00	116 042,36	32 182,58	36 215,82	7 065,48	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	9 780,00	0,00	0,00	6 846,00	502 509,12	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	696 609,03	0,00	0,00	0,00	13 975,00	27 223,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	667 871,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	13 975,00	27 223,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 738,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	15 026,00	14 348,08	0,00	2 901,69		1 424 732,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		456 748,89
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 160,00	0,00	0,00		45 530,02
204	Subventions d'équipement versées	15 026,00	0,00	0,00	0,00		138 736,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 901,69		252 394,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	12 188,08	0,00	0,00		531 323,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		737 807,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		667 871,03
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		41 198,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		28 738,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	313 197,70	2 235 756,19	0,00	726 923,12	707 000,11	474 563,33	1 000 591,61	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	724 631,24	0,00	55 578,29	425 917,94	180 413,46	79 457,92	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 044,36	1 226 283,06	0,00	671 344,83	256 812,17	291 749,87	870 133,69	0,00
014	Atténuations de produits	254 962,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	284 841,89	0,00	0,00	24 270,00	2 400,00	51 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	57 190,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	4 965 845,06	172 734,85	0,00	9 033,00	32 747,93	335 212,80	532 732,62	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	89 867,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	8 070,00	0,00	9 033,00	0,00	212 846,17	144 821,92	0,00
73	Impôts et taxes	183 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 881 560,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	894 550,64	40 970,00	0,00	0,00	0,00	122 366,63	387 910,70	0,00
75	Autres produits de gestion courante	59,28	33 826,89	0,00	0,00	32 747,93	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	6 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	4-4 5 6 RSA / Aménagement Action Régularisation de des territoires et économique RMI habitat		•	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	66 443,57	27 496,30	7 104,88	16 344,95		5 575 421,76
011	Charges à caractère général	0,00	66 443,57	0,00	7 104,88	14 066,95		1 553 614,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	27 496,30	0,00	0,00		3 344 864,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		254 962,77
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 278,00		364 789,89
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 190,57
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	170 060,00	0,00	7 857,84	1 606,00		6 227 830,10
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		89 867,96
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	7 857,84	1 606,00		384 234,93
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		183 451,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 881 560,14
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 445 797,97
75	Autres produits de gestion courante	0,00	170 060,00	0,00	0,00	0,00		236 694,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 224,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 757 445,07	1 559 352,65	185 182,31	1 012 910,11
RECETTES	2 757 445,07	1 150 731,27	774 350,04	832 363,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 345 575,00	5 988 346,00	0,00	357 229,00
RECETTES	6 345 575,00	6 362 449,76	0,00	-16 874,76

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi		
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	2 757 445,07	1 559 352,65	185 182,31	1 012 910,11		
RECETTES	2 757 445,07	1 150 731,27	774 350,04	832 363,76		
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	6 345 575,00	5 988 346,00	0,00	357 229,00		
RECETTES	6 345 575,00	6 362 449,76	0,00	-16 874,76		

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	А3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi		
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 757 445,07	1 559 352,65	185 182,31	1 012 910,11
RECETTES	2 757 445,07	1 150 731,27	774 350,04	832 363,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 345 575,00	5 988 346,00	0,00	357 229,00
RECETTES	6 345 575,00	6 362 449,76	0,00	-16 874,76
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 103 020,07	7 547 698,65	185 182,31	1 370 139,11
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 103 020,07	7 513 181,03	774 350,04	815 489,00

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	<u>') </u>						
	Date de la			Montant des ren			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N	
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Та	ux initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires					0,00									
(Total)														
164 Emprunts auprès des					2 865 000,00									
établissements financiers														
(Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					2 865 000,00									
00000400411	CREDIT AGRICOLE S A	10/07/2015	2015-07-10	15/10/2015	480 000,00	F		1,880	1,880	EURO	Т	X Autres	N	A-1
768641E	CAISSE D EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	21/06/2023	2023-06-21	07/08/2024	1 000 000,00	F		4,450	4,450	EURO	А	С	N	A-1
C2UEQX019PR	CREDIT AGRICOLE S A	17/05/2011	2011-05-17	30/03/2012	1 000 000,00	F		4,420	4,420	EURO	Т	X Autres	N	A-1
MON513996EUR/0514675/001/1	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	18/10/2016	2016-10-18	01/03/2017	385 000,00	F		0,800	0,800	EURO	Т	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une					0,00									
option de tirage sur ligne de														
trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

							F		d dtt					
				ı			Emprunts et de	1		I	I		I	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	ux initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1675 Dettes afférentes aux					0,00									
marchés de travaux et de														
partenariat (total)														
1678 Autres emprunts et dettes					0,00									
(total)														
168 Emprunts et dettes					0,00									
assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
					0.00									
1682 Bons à moyen terme					0,00									
négociables (total)														
					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 865 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁹⁾ Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				<u>ONT ANTATOT</u>			s et dettes au 31/12					
			0.11				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N Montant couvert (11)		Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		0,00		1 091 513,45					456 748,89	57 335,43	0,00	696,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 091 513,45					456 748,89	57 335,43	0,00	696,03
00000400411	N	0,00	A-1	200 110,70	5,75	F		1,880	32 651,80	4 146,64	0,00	662,17
768641E	N	0,00	A-1	681 069,59	2,00	F		4,450	318 930,41	44 500,00	0,00	0,00
C2UEQX019PR	N	0,00	A-1	133 333,16	2,00	F		4,420	66 666,68	7 880,29	0,00	8,19
MON513996EUR/0514675/001/1	N	0,00	A-1	77 000,00	2,00	F		0,800	38 500,00	808,50	0,00	25,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

					E	Emprunt	s et dettes au 31/12	/N				
			Catémania	Capital restant dû au ré 31/12/N			Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)		(en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 091 513,45					456 748,89	57 335,43	0,00	696,03

⁽¹⁰⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹¹⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹²⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹³⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹⁴⁾ Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

⁽¹⁵⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁶⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁷⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - - CFU - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	Difference de llemment	Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)								
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	-	Après opération de couverture						
Taux fixe (total)		(6)	(U)			0,00	0,00								
Taux variable simple (total)						0,00	0,00								
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00								
Total						0,00	0,00								

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt			Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-	Cara	ictéristiq taux	ctéristiques du taux		de sortie (10)	Annuité de l'exercice		ICNE de	
	Année	Profil (5)	refinance- ment	prêteur ou chef de file	dû	réaménagé	elle	bour- se- ments (6)	de Index de taux (8) taux		Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Inc	(1)	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices	
Structure		Indices zone euro	ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts a indices zone euro	écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	1 091 513,45	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

Date de		résidu	Durée résiduelle en Taux (2) années					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)				Annuité payée dar a li						
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	négocia- Organisme prêteur	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	é Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de	Dont		
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS				
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2			

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE					
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un a 500 €	n:	25/10/2022			
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)				
L	LOGICIEL	2	22/10/2022			
L	Frais d'études, d'élaboration de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	22/10/2022			
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	22/10/2022			
L	Frais de recherche et de développement	5	22/10/2022			
L	Frais d'insertion	5	22/10/2022			
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, du matériel ou des études	5	22/10/2022			
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers et des installations	15	22/10/2022			
L	Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	30	22/10/2022			
L	Plantation d'arbres et d'arbustes	5	22/10/2022			
L	Autres agencements et aménagements de terrains	7	22/10/2022			
L	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	10	22/10/2022			
L	Réseaux divers	10	22/10/2022			
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	7	22/10/2022			
L	Matériel et outillage de voirie	8	22/10/2022			
L	Autres installations, matériel et outillage technique	5	22/10/2022			
L	Agencement et aménagements des bâtiments	7	22/10/2022			
L	Matériel de transport	10	22/10/2022			
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	22/10/2022			
L	Mobilier	5	22/10/2022			
L	Matériel de téléphonie	5	22/10/2022			
L	Autres immobilisations corporelles	6	22/10/2022			
L	Biens de faible valeur	1	22/10/2022			

IV – ÉTATS ANNEXÉS			
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3		

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

FN	TAISIOIAS COI	15111UEE5 AU 31/1.	2/19					
Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N			
		Α	В	С	D = A + B - C			
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)								
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00			
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00			
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00			
	PROVISIONS	BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00			
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00			

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

⁽³⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS			
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6		

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires Date de la		Encours restant dû	Montant de l'ar	ICNE de	
	délibération	au 31/12/N	Capital	Intérêts	l'exercice
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	18 286 188,98	14 633 747,48	764 187,49
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

⁽²⁾ A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

⁽³⁾ A compléter depuis l'état des autres engagements données.

⁽⁴⁾ A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

⁽²⁾ A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

			4	LIAI	DL3 L	1411 1101	1100	AKANI	<u> </u>									
Désignation du bénéficiaire	mobi l d'amo	Année de mobilisation et profil 'amortissement le l'emprunt (1) Objet de l'empre	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef	êteur ou chef Montant		Capital Durée estant rési-	rem-	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil		de file		31/12/N	duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 286 188,98	14 633 747,48											327 822,95	436 364,54
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN - PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	830 481,00	756 938,27	35,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	14 362,81	15 255,61
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN - PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	581 794,00	544 676,15	45,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	10 274,19	7 699,68
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN - PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	712 694,00	649 581,82	35,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	12 325,73	13 091,91
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	388 474,00	277 706,17	54,00	А	F		1,350	F		1,190	A-1	EURO	3 348,16	3 652,18
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	146 278,00	135 658,07	45,00	А	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	1 860,83	2 181,33
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1991	С	26 + 16 PLA Olivade et soleiadou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 742,31	2 122,15	3,00	А	F		5,800	F		5,800	A-1	EURO	159,70	631,30
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1992	С	16+26 PLA Olivade & Souleiadou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	308 516,63	55 758,30	3,00	Α	F		5,800	F		5,800	A-1	EURO	4 196,01	16 586,66
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1998	С	26+16 logts Olivade+lou Solleiadou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	838 859,56	47 459,92	1,00	А	F		4,940	F		4,940	A-1	EURO	4 578,67	45 225,64

Désignation du bénéficiaire	mobil I d'amo		Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme runt garanti prêteur ou chef	Montant initial		stant rési-	Périodi- cité des rem- bour-	Taux initial				oyen cons l'année (6		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil		de file		31/12/N	duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	odifier En	En capital		
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	2018	С	26+16 LOG OLIVADE ET SOLLEIADOU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	327 835,65	220 788,70	12,00	А	F		1,950	F		1,950	A-1	EURO	4 621,13	16 192,51		
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	2018	С	16+26 PLA Olivade & souleiadou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 965,63	193 653,66	13,00	А	F		1,800	F		1,800	A-1	EURO	3 721,90	13 118,39		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2004	С	Prêt locatif social le Bosquet	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	267 619,00	209 266,12	30,00	Α	F		3,450	F		3,450	A-1	EURO	7 355,99	3 950,91		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2004	С	Prêt locatif social le Bosquet	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 418 634,00	814 073,04	15,00	Α	F		3,450	F		3,450	A-1	EURO	29 497,71	40 933,15		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2008	С	Puits Ste Marie PLS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	263 857,00	200 264,71	34,00	А	F		1,550	F		1,550	A-1	EURO	3 173,07	4 449,31		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2008	С	Puits Ste Marie PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	898 822,00	644 775,46	26,00	А	F		1,550	F		1,550	A-1	EURO	10 304,26	20 015,68		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2008	С	Puits Ste Marie PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 084 008,00	1 600 414,03	26,00	А	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	46 786,00	41 200,06		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2008	С	Puits Ste Marie PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	675 342,00	569 502,73	36,00	А	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	16 487,81	9 017,04		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2009	С	Puits Ste Marie PLS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	664 830,00	572 564,83	36,00	А	F		3,380	F		3,380	A-1	EURO	19 626,70	8 106,91		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2009	С	Puits Ste Marie PLS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 894 196,00	1 238 047,02	16,00	А	F		3,380	F		3,380	A-1	EURO	43 794,65	57 652,72		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2013	С	PUITS STE MARIE 2 PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	114 718,00	97 639,38	39,00	А	F		1,850	F		1,850	A-1	EURO	1 837,76	1 698,77		
PHOCENNE D'HABITATIONS	2013	С	PUITS STE MARIE 2 PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	293 867,00	233 179,69	29,00	Α	F		1,850	F		1,850	A-1	EURO	4 425,50	6 036,44		
PROMOLOGIS	2017	С	CLOS DES CANEUVES PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	571 490,00	538 435,76	54,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	10 122,15	5 765,94		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		mobilisation et profil d'amortissement		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef	Montant initial	Capital restant dû au	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	al		oyen cons l'année (6		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant		garantie au e l'exercice
	Année	Profil		de file		31/12/N	duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital																				
PROMOLOGIS	2017	С	LE CLOS DES CANEUVES PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 601 933,00	1 412 848,92	34,00	Α	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	19 513,29	32 579,86																				
PROMOLOGIS	2017	С	LE CLOS DES CANEUVES PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 659,00	1 139 666,87	54,00	Α	F		0,550	F		1,190	A-1	EURO	13 740,39	14 987,99																				
PROMOLOGIS	2017	С	CLOS DES CANEUVES PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 212 983,00	1 082 871,53	34,00	Α	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	20 563,56	22 696,48																				
PROMOLOGIS	2017	С	LE CLOS DES CANEUVES PLUS foncier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 226 992,00	1 139 666,87	54,00	Α	F		1,190	F		1,190	A-1	EURO	13 740,39	14 987,99																				
REGIONALE DE L'HABITAT	1997	С	15 pla Olivade Louis Mas	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	380 886,77	196 549,19	11,00	Α	F		2,950	F		2,950	A-1	EURO	6 239,07	14 944,67																				
UNICIL	1998	С	15 PLA Olivade Louis Mas	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	108 711,43	59 638,12	14,00	А	F		1,840	F		1,840	A-1	EURO	1 165,52	3 705,41																				
TOTAL GENERAL					18 286 188,98	14 633 747,48											327 822,95	436 364,54																				

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	\	/aleur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	764 187,49
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	514 084,32
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 278 271,81
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 227 830,10

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	20,53
--	------	-------

⁽¹⁾ Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽²⁾ Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽³⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽⁴⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

		Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir						
avant fait l'obiet du	Exer- cice d'ori- gine du con- trat					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Crédits-bails immobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

						Montant d		tion du cocontract Inte du marché de		erser pour la durée			
			Nature des				Montant		Part inve	stissement	Inte du marche de	partenariat (3)	
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	prestations	Duraa du	Date fin de marché	Date mise en service équipement	total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
Marchés de parte	enariat (1)												
	SOUS-TOTAL					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Marchés globaux	Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)												
	SOUS-TOTAL					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

⁽²⁾ Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

⁽³⁾ Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

⁽⁴⁾ Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

⁽⁵⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale								
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N				
Total	0,00	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

⁽²⁾ Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

⁽³⁾ Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL						0,00	0,00
8017 Subventions a	8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00
8018 Autres engage	8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00
Au profit	d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit	Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagem	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Eng	Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	В9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM EN ETPT (PLOIS BUDGETAIRES 4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,39	1,88	14,27	10,29	3,98	14,27
Adjoint administratif territorial	С	0,75	0,00	0,75	0,00	0,75	0,75
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	С	5,37	0,35	5,72	5,43	0,29	5,72
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	С	2,00	1,03	3,03	3,03	0,00	3,03
Attaché	Α	1,22	0,50	1,72	1,00	0,72	1,72
Attaché Principal	Α	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	В	1,22	0,00	1,22	0,00	1,22	1,22
Rédacteur Principal de 1ère Classe	В	0,83	0,00	0,83	0,83	0,00	0,83
FILIERE TECHNIQUE (c)		24,95	3,63	28,58	20,17	8,41	28,58
Adjoint technique territorial	С	12,74	1,93	14,67	6,43	8,24	14,67
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	С	1,00	0,90	1,90	1,90	0,00	1,90
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	С	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent de Maitrise	С	2,67	0,80	3,47	3,47	0,00	3,47
Agent de Maitrise Principal	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	Α	0,17	0,00	0,17	0,00	0,17	0,17
Technicien	В	1,37	0,00	1,37	1,37	0,00	1,37
Technicien Principal de 1ère Classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	2,40	4,40	4,40	0,00	4,40
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	С	1,00	2,40	3,40	3,40	0,00	3,40

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur Territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	А	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		7,30	0,00	7,30	6,80	0,50	7,30
Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe normale	В	2,50	0,00	2,50	2,00	0,50	2,50
Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe supérieure	В	3,80	0,00	3,80	3,80	0,00	3,80
Puéricultrice Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,05	0,05	0,00	0,05	0,05
Adjoint territorial du patrimoine	С	0,00	0,05	0,05	0,00	0,05	0,05
FILIERE ANIMATION (i)		13,10	4,13	17,23	11,79	5,44	17,23
Adjoint territorial d'animation	С	13,10	3,13	16,23	10,79	5,44	16,23
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	С	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		5,58	0,00	5,58	5,58	0,00	5,58
Brigadier Chef Principal	С	3,91	0,00	3,91	3,91	0,00	3,91
Gardien-brigadier de police municipale	С	1,67	0,00	1,67	1,67	0,00	1,67
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		65,32	12,09	77,41	59,03	18,38	77,41

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à tem

⁽⁵⁾ Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	В9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	IUNERATION (3)	CO	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				206,24		
Adjoint administratif territorial	С	ADM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	С	ADM	525	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	С	TECH	374	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	С	ANIM	0	206,24	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial du patrimoine	С	CULT	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	Α	ADM	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	Α	ADM	444	0,00	A Autres	A Contractuel
Attaché	Α	ADM	444	0,00	A Autres	A Contractuel
Attaché Principal	Α	ADM	946	0,00	A Autres	A Contractuel
Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe normale	В	MS	389	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Ingénieur	Α	TECH	565	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Rédacteur	В	ADM	389	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Rédacteur	В	ADM	415	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				206,24		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif. TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel ANIM : Animation. POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers. X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP) : 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 - 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 - 332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 - 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 - 343-1_343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 - 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-24, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)			,	
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/01/1991 - 26 + 16 PLA Olivade et soleiadou	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 004,24
01/03/1992 - 16+26 PLA Olivade & Souleiadou	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	78 934,40
22/09/1997 - 15 pla Olivade Louis Mas	REGIONALE DE L'HABITAT		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 965,93
02/04/1998 - 15 PLA Olivade Louis Mas	UNICIL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	71 898,36
01/05/1998 - 26+16 logts Olivade+lou Solleiadou	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	95 030,08
01/10/2004 - Prêt locatif social le Bosquet	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	343 158,56
01/10/2004 - Prêt locatif social le Bosquet	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 097 395,77
25/09/2008 - Puits Ste Marie PLS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	263 610,46
25/09/2008 - Puits Ste Marie PLUS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 328 837,91
25/09/2008 - Puits Ste Marie PLUS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	927 191,59
01/10/2008 - Puits Ste Marie PLAI 02	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	808 334,11
03/07/2009 - Puits Ste Marie PLS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 006 516,45
03/07/2009 - Puits Ste Marie PLS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 680 810,80
01/02/2013 - PUITS STE MARIE 2 PLUS	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	139 623,61
01/02/2013 - PUITS STE MARIE 2 PLUS	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	309 432,97
14/02/2017 - LE PICOUSSIN - PLS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	902 709,55

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/02/2017 - LE PICOUSSIN - PLS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 051 900,33
17/02/2017 - LE PICOUSSIN - PLS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	816 523,93
25/02/2017 - CLOS DES CANEUVES PLS	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	863 722,32
27/02/2017 - CLOS DES CANEUVES PLS	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 493 537,77
07/08/2017 - LE PICOUSSIN PLUS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	381 670,17
07/08/2017 - LE PICOUSSIN PLUS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	184 078,40
25/09/2017 - LE CLOS DES CANEUVES PLUS	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 803 747,23
25/09/2017 - LE CLOS DES CANEUVES PLAI	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 566 320,81
25/09/2017 - LE CLOS DES CANEUVES PLUS foncier	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 566 320,81
01/07/2018 - 26+16 LOG OLIVADE ET SOLLEIADOU	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	265 956,11
01/07/2018 - 16+26 PLA Olivade & souleiadou	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	232 042,25
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de	50 % du produit figurant au compte de résultat	de l'organisme	•	
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

⁽⁴⁾ Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU	B11.1
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS				
Article (1)	Libellé (1)	Montant		
011	Charges à caractère général	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		
016	АРА	0,00		
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00		
66	Charges financières	0,00		
67	Charges spécifiques	0,00		
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00		
	Total des dépenses réelles	0,00		
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		
	Total des dépenses d'ordre			
	TOTAL GENERAL			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU	B11.2
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES – MANDATS EMIS				
Article (1)	Libellé (1)	Montant			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			
13	Subventions d'investissement	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
018	RSA	0,00			
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00			
26	Participations et créances rattachées	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00			
Opérations d'équiper	nent (1 ligne par opération)				
Opérations pour com	pte de tiers (1 ligne par opération)				
	Total des dépenses réelles	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00			
	Total des dépenses d'ordre				
	TOTAL GENERAL				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	520 912,04
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	520 912,04

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	611 746,81
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	520 912,04
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)	
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 132 658,85

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	582 490,09	467 658,55	185 182,31	652 840,86
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	549 657,22	497 786,46	774 350,04	1 272 136,50
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	-32 832,87	30 127,91	589 167,73	619 295,64
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	520 912,04			520 912,04
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	611 746,81	611 746,81		611 746,81
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 132 658,85			1 132 658,85
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte	le III + Solde IV)			1 751 954,49

⁽¹⁾ BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Mandats et titres émis

⁽⁴⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES	A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	582 490,09	I 467 658,55
16 Emprunts et dettes	assimilées (A)	480 000,00	456 748,89
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	480 000,00	456 748,89
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts	à déduire des ressources propres (B)	102 490,09	10 909,66
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	45 789,79	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	56 700,30	10 909,66

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

		Crédits de l'exercice		
Art. (1)	Libellé (1)	(BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESS	OURCES PROPRES) = a + b	549 657,22	III 497 786,46	
Ressources propre	es externes de l'année (a)	56 124,22	84 862,22	
10222	FCTVA	56 124,22	56 124,22	
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00	
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
276351 Créance GFP de rattachement		0,00	28 738,00	
Ressources propre	es internes de l'année (b) (3)	493 533,00	412 924,24	
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	9 100,00	1,73	
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	800,00	726,15	
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	28 597,60	26 729,48	
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	19 900,00	15 269,13	
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 402,40	1 372,07	
28046	Attributions compensation investissement	123 710,00	123 710,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	34 250,00	19 271,69	
28128	Autres aménagements de terrains	18 050,00	15 437,76	
281316	Equipements de cimetière	2 000,00	1 487,98	
281351	Bâtiments publics	32 550,00	34 347,33	
28138	Autres constructions	500,00	284,00	

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations		
28152	Installations de voirie	4 500,00	3 898,53		
281534	Réseaux d'électrification	1 500,00	1 135,11		
281538	Autres réseaux	900,00	715,28		
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 100,00	4 589,97		
2815742	Inst., mat., outil. colonies de vacances	0,00	0,00		
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 100,00	9 041,31		
28181	Installations générales, aménagt divers	2 000,00	1 330,08		
281828	Autres matériels de transport	36 300,00	34 317,86		
281838	Autre matériel informatique	31 000,00	28 283,72		
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 850,00	16 798,84		
28188	Autres immo. corporelles	84 300,00	74 176,22		
29	Dépréciations des immobilisations				
31	Matières premières (et fournitures) (4)				
33	En-cours de production de biens (4)				
35	Stocks de produits (4)				
39	Dépréciation des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Dépréciation des comptes de tiers				
59	Dépréciation des comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	39 123,00	0,00		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTO	RISATION DE PROGRAMME *	Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2-2023 1-2023	CONSTRUCTION D'UNE BRASSERIE CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	23	1,00	300 000,00 3 617 390,00	0,00	1,00	0,00	1,00 1,00	0,00	1,00 1,00
TOTAL			2,00	3 917 390,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00

^{*} Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

⁽⁶⁾ Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

⁽²⁾ Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTO	RISATION D'ENGAGEMENT *	Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)		AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^{*} Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

⁽⁶⁾ Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

⁽²⁾ Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2: ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3: GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

- (2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57:
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	АРА	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2: ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3: GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1°;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires ».
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

	IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ĺ	D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL CFU - 2024	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE		ENS PRO ss statut scolaire		FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL				
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

Etat des ressources de rap	MONTANT			
RESSOURCES	Année n	Année n-1	%	
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00	
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00	
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00	
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00	
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00	
FSE	0,00	0,00	0,00	
FEDER	0,00	0,00	0,00	
FEOGA	0,00	0,00	0,00	
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00	
Autres ressources	0,00	0,00	0,00	
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00	
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00	
Total ressources	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

⁽²⁾ Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

⁽³⁾ Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

	DEPENSES (1)					
Article (2)	Libellé (2)	Montant				
Remboursement d'empr	unts et dettes assimilées	0,00				
Acquisitions d'immobilis	ations	0,00				
Opérations d'équipemen	t (1 ligne par opération)	0,00				
Autres dépenses éventu	elles	0,00				
Opérations pour compte	de tiers (1 ligne par opération)	0,00				
	Total des dépenses réelles	0,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00				
041	Opérations patrimoniales	0,00				
	Total des dépenses d'ordre	0,00				
	TOTAL GENERAL	0,00				

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

	RECETTES (1)					
Article (2)	Article (2) Libellé (2) Montant					
Souscription d'empru	nts et dettes assimilées	0,00				
Dotations et subventie	ons reçues	0,00				
Autres recettes évent	Autres recettes éventuelles					
Opérations pour comp	ote de tiers (1 ligne par opération)	0,00				
	Total des recettes réelles	0,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00				
041	0,00					
	Total des recettes d'ordre	0,00				
	TOTAL GENERAL	0,00				

⁽¹⁾ Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractère général	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	
615221	Bâtiments publics	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TE	ОМ	0,00
Dotations et participation	ns reçues	0,00
Autres recettes de foncti	onnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

⁽¹⁾ Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D7.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE:

- 14-Etudes et conduite de projet
- 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
- 21-Démolition de logements locatifs sociaux
- 22-Recyclage de copropriétés dégradées
- 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
- 24-Aménagement d'ensemble
- 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
- 32-Production d'une offre de relogement temporaire
- 33-Requalification de logements locatifs sociaux

- 34-Résidentialisation de logements
- 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
- 36-Accession à la propriété
- 37-Equipement public de proximité
- 38-Immobilier à vocation économique
- 39-Autres investissements
- 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
- 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.